

Janvier 2019 N°8

Le mot du maire

Chers concitoyens,

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2019, qu'elle puisse répondre à vos attentes et contribuer à votre épanouissement.

Vous retrouverez au travers de ce bulletin des informations sur la commune et notre communauté de communes. Pour une information régulière et plus complète, je vous encourage à consulter notre nouveau site internet. Notre communauté de



Dans le cadre de GODIV'art, manifestation artistique sur la commune de la Godivelle, merci à Emma et Joris de nous faire profiter

de leur réalisation!

communes Mond Arverne a 2 ans, avec de nouvelles compétences. Le projet de territoire définira les grandes lignes de la politique de Mond'Arverne jusqu'à 2030. Des réunions de présentation sont prévues dans les prochains jours où vous êtes cordialement invités. Nous souhaitons être à votre écoute, échanger sur vos interrogations, vos idées, c'est le rôle des élus de proximité, dans une période un peu troublée, où l'état se rappelle que nous existons. Nous avons une chance de tous

nous connaitre, et j'invite les nouveaux habitants à rejoindre la vie associative de notre village et ses différentes manifestations.

Je vous donne rendez-vous dimanche 27 janvier au foyer rural, à 11h30, afin de nous retrouver autour du verre de l'amitié.

Bien à vous. Philippe Tartière.

Sommaire:

- Edito de Mr le maire
- Mond'Arverne p 2
- Infos communales p.3 à 5
- •Commissions p 6
- •Ecole de la Monne p 7
- A retenir p 8

Ci-joint : Informations ADIL

www.legrandclermont.com

Informations Mond'Arverne

Plan Climat Air Energie Territorial

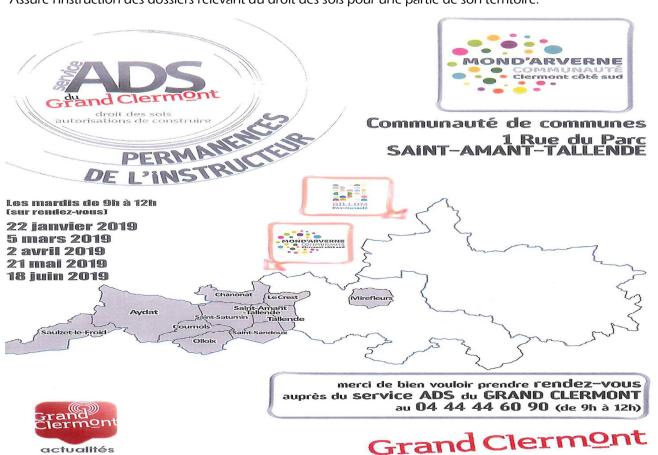
Mond'Arverne Communauté lance un grand programme de développement durable : un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour polluer moins, faire face au changement climatique, réduire nos consommations énergétiques et ainsi préparer un avenir meilleur pour tous.

Le changement climatique est là, perceptible par tous. Au cours des dernières décennies, la température moyenne du globe a déjà augmenté d'environ 0,6 C°. Le niveau des mers s'est élevé de 20 cm. La suite vous intéresse ? Retrouver le diagnostic territoire sur le site de Mond'Arverne



Le Service ADS du Grand Clermont (ADS: Application Droit des Sols)

Assure l'instruction des dossiers relevant du droit des sols pour une partie de son territoire.



...Brèves sur les commissions...Brèves sur les commissions...Brèves sur les com

Adressage:

La pose des plaques de rues et les plaques numéro arrive à son terme (légèrement ralenti par le froid qui rend le collage difficile). Ne désespérez pas nous arrivons. Nous avons souhaité limiter les dépenses en réalisant nous même la pose.

Dans le même temps la commission "adressage" travaille sur la réalisation des plans qui seront affichés aux entrées des villages (Cournols à la place de l'ancien réalisé par l'ex-communauté de communes Les Cheires, et Chabannes sur le pignon de l'arrêt de bus). Dans la mesure où ils seront finalisés, un exemplaire "de poche" vous sera offert lors de la cérémonie des vœux.

Dans les prochains jours, votre facteur vous rendra visite pour vous remettre votre certificat d'adresse et vous informera sur les démarches à réaliser. Réservez -lui le meilleur accueil. Cette démarche réalisée par la Poste est financée par votre commune.

Bien évidemment, vos élus se tiennent à votre disposition pour vous informer.



Espaces verts:

L'entreprise Lantana a ensemencé le sol du cimetière ainsi que l'accès à la chapelle afin de diminuer les espaces gravillonnés et de faciliter l'entretien par la technique de l'hydromulching expliquée ci-dessous :

L'HYDROMULCHING OU LA VÉGÉTALISATION DES SOLS PAUVRES

La Loi de Transition Energétique adoptée le 11 septembre 2014 interdit dès 2017 les traitements phytopharmaceutiques pour les espaces publiques.

Définition de l'hydromulching

L'hydromulching est une technique qui associe des espèces résistantes aux sols pauvres à un substrat (fibres végétales) qui aura différents rôles :

- Les fixer au sol (talus, lutte contre le ravinement)
- Assurer une relative humidité
- Apporter des engrais pour faciliter leur installation sur des sols pauvres.

Quelles zones peuvent en bénéficier ?

Les zones qui peuvent bénéficier de l'hydromulching sont :

Les trottoirs stabilisés / Les pieds de mur / Les cimetières / Les talus

Comment mettre en œuvre l'hydromulching?

L'hydromulching est une technique rapide et facile à mettre en œuvre et est indépendante de la météo, les périodes les mieux indiquées sont de février à début avril et de septembre à novembre. Il n'y a pas de travail du sol ce qui évite les remontées de graines. La technique de l'hydromulching se fait avec une très grande précision grâce à une lance avec plus de 30 mètres de tuyau, qui permet d'accéder pratiquement partout.

Quels sont les bénéfices de l'hydromulching?

L'hydromulching est une technique qui permet de respecter la législation et renforce le Plan Ecophyto. L'hydromulching permet de faire une économie budgétaire et maîtriser les coûts d'entretien (les espèces utilisées permettent de limiter les tontes à deux ou trois par an maximum) et c'est donc, une solution pérenne (implantation sur plusieurs années). D'un point de vue écologique, il permet de lutter contre le réchauffement urbain. Le remplacement de surfaces en enrobé par des sols végétalisés permet de lutter contre les îlots de chaleurs urbains. La température d'une surface végétalisée peut-être jusqu'à 20 °C nférieure à celle d'une surface minérale inerte. C'est aussi un souhait de revenir à plus de nature et valoriser le paysage. Dernier bénéfice, il permet de lutter contre les plantes invasives en favorisant une végétation "choisie" à développement lent.

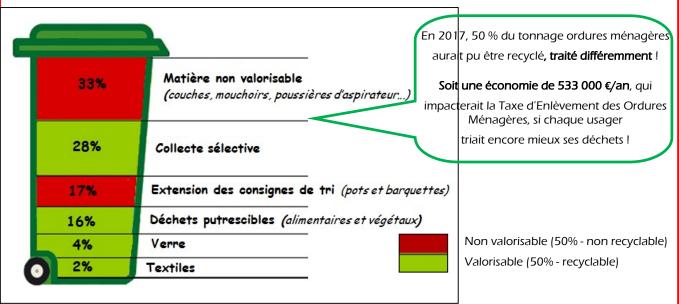
Informations Entreprise LANTANA, prestataire de notre commune.

Informations communales

Que retrouve-t-on dans la poubelle ordures ménagères d'un habitant du SICTOM des Couzes ?

Le Président, les Vice-Présidents et les Elus du SICTOM des Couzes ont visité le centre de tri Echalier en mai dernier. Cette visite a permis de se rendre compte de la qualité du tri dans les bacs jaunes du territoire. En 2017, 30% de mauvais tri issus des bacs jaunes ont été constatés soit 17kg/hab/an (bois, verre, textiles, plastiques non recyclables comme les pots de yaourt, sacs d'ordures ménagères...), alors que la moyenne nationale est de 17%. Ces déchets devraient se retrouver dans le bac ordures ménagères ou en déchèterie mais pas dans le bac de tri sélectif!

En 2018, dans le cadre d'une étude portant à la fois sur la faisabilité de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, et sur l'amélioration de la qualité de la collecte sélective, le SICTOM des Couzes a procédé à l'analyse de bacs ordures ménagères. Voici le constat des 4 analyses de bacs (caractérisations) ciblées par secteur (urbain, semi urbain, rural et touristique) :



Cette caractérisation réalisée sur les bacs ordures ménagères du territoire syndical représente 50% de déchets recyclables et 50% de déchets non recyclables.

La collecte sélective est encore bien trop présente dans les bacs ordures ménagères. Si ces matières étaient recyclées (plutôt que d'être brûlées via l'incinérateur), elles limiteraient non seulement l'utilisation des matières premières, mais aussi l'impact financier.

A noter : les 17% liés à l'extension des consignes de tri (pots, barquettes et films plastiques) seront valorisables d'ici 2022.

Ouelles solutions pour diminuer nos ordures ménagères?





Une question sur le tri ? Envie d'acheter un composteur ?
Toutes les informations sont disponibles sur le site internet <u>www.sictomdescouzes.fr</u>
ou par téléphone au 04 73 96 77 75

Informations communales

Direction départementale des finances publiques du Puy-de-Dôme



Trésorerie de **SAINT AMANT TALLENDE**

À compter du 1er janvier 2019,

le recouvrement de vos impôts (taxe d'habitation, taxe foncière) sera assuré par

le service des impôts des particuliers (SIP) de Clermont-Fd Sud



Boulevard Berthelot 63033 Clermont Fd cedex

Téléphone

04.73.43.20.28 (Assiette) 04.73.43.20.18 (Recouvrement)

• Horaires

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi 8H30 – 12H 13H30 - 16H 8H30 – 12H 13H30 - 16H

Fermé 8H30 - 12H 13H30 - 16H 8H30 – 12H 13H30 – 16H

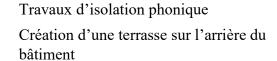
Accueil sur rendez-vous pour les questions les plus complexes

Évitez de vous déplacer ...

pour toutes vos démarches (consultation, renseignement, paiement, ...) le site <u>www.impots.gouv.fr</u> est à votre disposition 24H/24 et 7J/7

> MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Travaux foyer rural:





Création d'une piste BMX (Bicycle motocross)



Suite à la réunion « élus-jeunes « du 20/10/2017, une piste pour BMX a été créée à côté de la station. Travaux effectués par l'entreprise Sanchez, mais aussi par les jeunes cournolais eux-mêmes.





Commission Communale des Impôts Directs

Composition de la commission

- L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Cette commission comprend sept membres :
 - le maire ou l'adjoint délégué, président ;
 - et six commissaires.
- Les commissaires doivent :
 - être français ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
 - avoir au moins 25 ans;
 - jouir de leurs droits civils ;
 - être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission. L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus. La liste de présentation doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ; à défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.

Le rôle des CCID en matière de locaux d'habitation

Les commissions formulent un avis sur l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties déterminées par l'administration. Elles participent au recensement de la matière imposable avec les constructions nouvelles, les changements de consistance ou d'affectation des locaux ; elles aident au suivi des travaux des services fonciers en précisant des dates d'achèvement de travaux, et la nature des travaux. Les commissions disposent notamment pour ce faire de « listes » bâti et non bâti qui sont transmises par l'administration. Ces listes recensent les évolutions déclarées aux services fonciers par les propriétaires ou faites d'office par l'administration au cours de l'année écoulée. Les commissions émettent leur avis à la majorité des suffrages, l'administration, si elle est présente, ne prend pas part au vote. Ces avis peuvent être acceptés ou non par l'administration.

Ces commissions doivent être un lieu d'échange au-delà de l'examen formel de ces listes. La connaissance du territoire de la commune par les membres de ces CCID est un moyen pour l'administration de mettre à jour les bases de la collectivité en ayant connaissance lors de ces réunions d'agrandissement, de constructions nouvelles, d'améliorations substantielles, de changement d'affectation de biens bâtis comme non bâtis qui n'auraient pas été portés à sa connaissance. Dans un souci partagé d'équité fiscale, d'amélioration et de fiabilisation des bases fiscales des communes, la CCID est un acteur majeur.

Ecole de la Monne . SIVOS

<u>Effectif</u>: 135 élèves dont 20 de la commune. L'équipe éducative n'a pas changé cette année pour les 6 classes. Des exercices de sécurité incendie / alerte intrusion vont être réalisés en 2019.

L'école a été équipée de tablettes numériques afin de développer les compétences des élèves et assurer les apprentissages dans différentes matières. De plus dans le cadre labellisation E3D, la tablette permet de limiter les impressions. Un équipement en webcam USB complète ces améliorations et permettront d'apprendre aux enfants le bon usage de ses objets.

Projets 2018-2019:

- -intervention du SMVVA pour sensibiliser au respect de la nature.
- -projet 1,2,3 plant'haie proposé par la maison de la science de Chateauneuf les bains
- -projet Eurêkart en partenariat avec Michelin et l'école d'ingénieurs SIGMA de Clermont Ferrand
- -projet « piles solidaires » avec l'association « Electriciens sans frontières »
- -participation à l' « European day »

<u>Piscine</u>: activité cofinancée pour l'instant par les familles et le SIVOS et en partie encadrée par des parents bénévoles agrées.



Accueil de loisirs sans hébergement itinérant 4-12 ans de Mond'arverne communauté (ALSH)

Le centre fonctionne durant les vacances scolaires, du lundi au vendredi, hors jours fériés.

L'accueil est disponible à la journée uniquement.

Les repas sont livrés par une société de restauration. Ils sont pris sur place.

Lieux d'accueil et dates limites d'inscription par ordre d'arrivée au bureau:

Vacances d'hiver Ecole élémentaire Rue des écoles 63450 Tallende (avant le 01.02.19)

Vacances de printemps Ecole élémentaire Rue des écoles 63450 Le Crest (avant le 29 03.19)

Vacances d'été Ecole maternelle Le Bourg 63970 Aydat (avant le 21 06.19)

Horaires d'accueil: Le matin de 07h30 à 09h et le soir de 17h à 18h30

Inscriptions et retour des dossiers : Secteur animation jeunes –FAL 63

Inscription itinérant de Mond'Arverne communauté

Rue Pierre et Marie Curie 63730 Les Martres de Veyre

Contact: Aude Grasa Tel: 06.78.53.98.46; Mail: alsh@mond-arverne.fr

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Christine MOUILLAUD vous accueille les : Lundi de 14h à 16h Jeudi de 10h à 12h

Tous les samedis matin, la permanence est assurée par les élus

Téléphone: 04 73 78 33 33

Messagerie: mairie.cournols@orange.fr



Retrouvez nous sur le web: mairie.cournols.fr

Etat civil

Décès:

05.09.18 René COMBY

Naissances:

-30.07.18 Anaïs MARTIN

-24.11.18 Nael COLLET

AGENDA

Conseil Municipal le 18 janvier 2019 Vœux du Maire le 27 janvier 2019 :





et sont heureux de vous inviter le dimanche 27 janvier à 11h30 au foyer rural autour du verre de l'amitié



Partenaire de la commune de COURNOLS

Répertoire électoral unique : REU

Les listes électorales tenues anciennement par une commission locale sont à partir du 01.01.2019 gérées par Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques l'INSEE. Le maire assurera l'inscription et la radiation des électeurs.

Une commission de contrôle est constitué par : Un délégué nommé par le préfet Isabelle Albot

Un délégué nommé par le tribunal Bernadette Astier Bonjean et 2 membres du conseil municipal: Un titulaire Geneviève Faye Un suppléant Emeline Sior

Père Noël cournolais le 16 décembre



Repas des ainés le 13 octobre au domaine du Marand



